

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BONAVENTURE, tenue le 20 octobre 2021 au Centre communautaire Jean-Guy Poirier de la municipalité de Saint-Siméon à 20h00, sous la présidence du préfet, Monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents(es) :

Monsieur Gaétan Boudreau	Maire	Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
Monsieur Gérard Porlier	Maire	Municipalité de Saint-Alphonse
Monsieur Denis Gauthier	Maire	Municipalité de Saint-Siméon
Monsieur Roch Audet	Maire	Ville de Bonaventure
Monsieur Paquerette Poirier	Mairesse	Municipalité de Saint-Elzéar
Monsieur Régent Bastien	Maire	Ville de Paspébiac
Monsieur Hazen Whittom	Maire	Municipalité de Hope
Madame Linda MacWhirter	Mairesse	Municipalité de Hopte Town
Monsieur Genade Grenier	Maire	Municipalité de Saint-Godefroi
Madame Colette Dow	Mairesse	Municipalité de Shigawake

Étaient aussi présents Monsieur François Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier et Monsieur Dany Voyer, aménagiste.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-10-235
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-08
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)

Considérant que certains secteurs du TNO de la MRC de Bonaventure se trouvent majoritairement sous tenure privée;

Considérant la pertinence, pour les propriétés localisées dans certains secteurs majoritairement sous tenure privée situés dans le TNO de la MRC de Bonaventure, de pouvoir compter sur une numérotation civique distincte;

Considérant qu'en vertu du 5^{ème} alinéa de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'une MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de son TNO;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la réunion régulière du Conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 22 septembre 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

En conséquence, il est proposé par le maire de la municipalité Saint-Siméon,
Monsieur Denis Gauthier

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure adopte le Règlement numéro 2021-10 afin de modifier le Règlement numéro 2012-08 (Règlement relatif à la

numérotation civique dans certains secteurs du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure de la MRC de Bonaventure).

Adopté à New Carlisle, ce 20 octobre 2021.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



François Bujold,
Directeur général et secrétaire-trésorier

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-08
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)**

ATTENDU QU' en vertu du 5^{ème} alinéa de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements pour faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' une MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de son TNO

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro 2021-10 a été donné le 22 septembre 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la MRC ont eu en main le Règlement numéro 2021-10 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Denis Gauthier

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de la MRC que le Règlement numéro 2021-10 modifiant le règlement numéro 2012-08 (Règlement relatif à la numérotation civique dans certains secteurs du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure de la MRC de Bonaventure) soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

L'Annexe 08 (Numérotation civique – Rue Leblanc avec une partie du Chemin Mercier) est modifiée par l'ajout de nouvelles possibilités de numéros civiques. (Voir l'Annexe A)

Article 2

Les plans TNO-2018-08 (Rue Leblanc avec une partie du Chemin Mercier) et TNO-2018-09 (Chemin Oxbo) sont remplacés par les plans numéros TNO-2021-08 (Rue Leblanc avec une partie du Chemin Mercier) et TNO-2021-09 (Chemin Oxbo). (Voir l'Annexe B)

Article 2

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du Conseil des maires de la MRC de Bonaventure tenue le 20 octobre 2021.



François Bujold
Directeur général et secrétaire-trésorier

Éric Dubé
Préfet

ANNEXE A
du
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-08
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)

L'Annexe 08 (Numérotation civique – Rue Leblanc avec une partie du Chemin Mercier) est modifiée
par l'ajout de nouvelles possibilités de numéros civiques.

(Ci-jointes aux pages suivantes)

ANNEXE B
du
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-08
(RÈGLEMENT RELATIF À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DANS CERTAINS SECTEURS
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE)

Les plans TNO-2018-08 (Rue Leblanc avec une partie du Chemin Mercier) et TNO-2018-09 (Chemin Oxbo) sont remplacés par les plans numéros TNO-2021-08 (Rue Leblanc avec une partie du Chemin Mercier) et TNO-2021-09 (Chemin Oxbo).

(Ci-jointes aux pages suivantes)

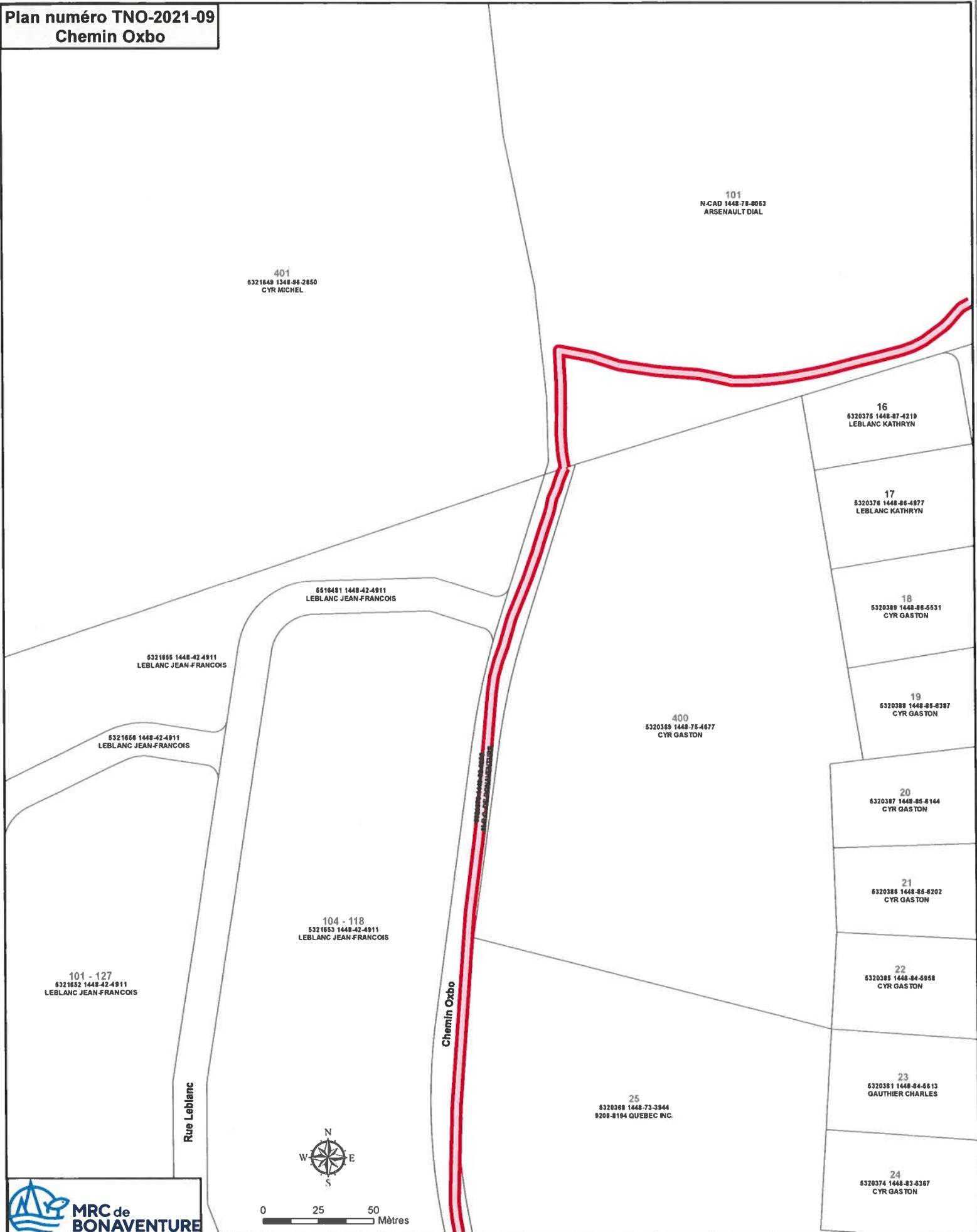
ANNEXE 08

Numérotation civique - Rue Leblanc (avec une partie du chemin Mercier)

<u>Numéro civique</u>	<u>Coordonnées cadastrales</u>	<u>Identification du propriétaire</u>	<u>Numéro matricule</u>	<u>Terrain construit ou vacant</u>
<u>Pair (Rue Leblanc)</u>				
100	5 516 538	Gaston St-Onge	1447-59-9906	Vacant
102	5 591 367	Marc Gauthier	1448-50-8509	Vacant
104 à 118	5 321 653	Jean-François Leblanc	1448-42-4911	Vacant
304 à 308	5 321 651	Olivier Landry	1448-32-2638	Vacant
<u>Impair (Rue Leblanc)</u>				
101 à 127*	5 321 652	Jean-François Leblanc	1448-42-4911	Vacant
201	5 902 270	Jean-François Leblanc	1447-58-0748	Vacant
203	5 902 271	Jonathan Henry	1447-39-8513	Vacant
205	5 734 245	Dial Bujold	1448-30-8435	Vacant
207 à 211	5 321 651	Olivier Landry	1448-32-2638	Vacant
213 et 215	5 321 650	Alex Dugas et Eloise St-Pierre	1448-24-6649	Vacant
301 à 309	5 902 273	Jean-François Leblanc	1448-11-7491	Vacant
311	5 321 648	Emmanuel Gendron, Annie Carrier	1348-92-2622	Vacant
313	5 321 650	Alex Dugas et Eloise St-Pierre	1448-24-6649	Vacant
<u>Impair (Chemin Mercier)</u>				
863	N-CAD	Denis Forest	1447-58-7612	Construit

Règlement relatif à la numérotation civique dans certains secteurs du TNO de la MRC de Bonaventure
Septembre 2021

Plan numéro TNO-2021-09
Chemin Oxbo



Plan numéro TNO-2021-08
Rue Leblanc (avec une partie du chemin Mercier)

